

Autres propositions d'espaces susceptibles d'être des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Rappel pour l'aide à la décision, le texte qui suit se trouve dans le dossier de la consultation:

Principes d'élaboration des ZAEnR

Qu'est-ce qu'une ZAEnR ?

- Issue de la loi APER, une ZAEnR est une zone favorable à l'implantation d'une installation de production d'énergie renouvelable, en raison de l'existence d'un potentiel de production sur la zone en question
- La ZAEnR est définie sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants
- Une ZAEnR bénéficie de certains avantages en termes financiers et de délais : incitation financière (bonus dans le cadre des procédures, modulation tarifaire), instructions accélérées (phase d'instruction réduite à 3 mois, délai de remise du rapport d'enquête réduit à 15 jours), alors qu'en dehors des zones d'accélération il y a l'obligation de réunir un comité de projet aux frais du porteur
- Une ZAEnR ne veut pas dire que le projet sera automatiquement autorisé
- Une ZAEnR concerne tous les types d'énergies renouvelables, quel que soit le niveau de puissance, et les types de parcelles (publics ou privés)

Quels principes faut-il respecter pour les ZAEnR ?

- Une prise en compte de la diversité des énergies renouvelables, de manière à considérer l'ensemble des énergies mobilisables sur la commune et non pas une seule d'entre elles
- La protection des intérêts liés aux eaux superficielles et souterraines, et plus généralement de l'environnement
- On ne peut pas définir de ZAEnR dans les parcs nationaux et les réserves naturelles, à l'exception des procédés en toiture
- On ne peut pas définir une ZAEnR pour l'éolien qui soit située dans les zones de protection spéciale ou les zones spéciales de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000
- La prise en compte de l'inventaire des zones d'activité économiques

Quels avantages pour la commune de définir des ZAEnR ?

Une ZAEnR permet à la commune :

- Définir les énergies renouvelables qu'elle souhaite développer sur son territoire
- Augmenter les chances pour une commune de voir aboutir des projets d'énergie renouvelables, avec tous les intérêts que cela peut générer (retombées financières, lutte contre le changement climatique, création d'emplois)
- Bénéficier de retombées financières : Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER), retour sur investissement issu de société de projet, loyers en cas de mise à disposition de toiture ou de foncier par une collectivité, réduction des factures d'électricité dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie...
- Orienter les développeurs vers un secteur donné,
- Définir des zones d'exclusion pour préserver certaines zones en jeu particulier

A partir de ce document, nous pouvons formuler une première remarque: il n'y a eu aucun espace public de proposer. Il est précisé dans le document que les espaces proposés, l'ont été par les élus.

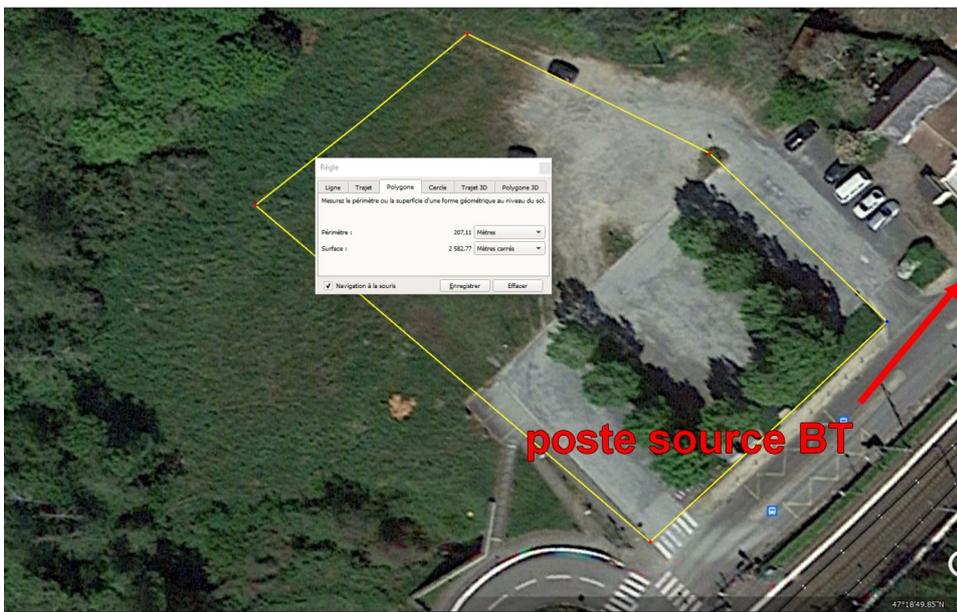
Je vous propose d'autres espaces concernant le photovoltaïque, ce classement ne suit pas un ordre de priorité. Cette liste n'est pas exhaustive, nous pouvons y inclure par exemple le toit de la future salle de sport, et profiter des travaux sur les toits des écoles pour envisager la pose de panneaux et prévoir de renforcer les structures de charpente pour recevoir ces panneaux, le surcoût du renforcement serait dérisoire.

Il est possible d'envisager une participation des citoyens à l'élaboration des projets ainsi qu'à leur financement comme cela se fait sur d'autres communes (St Joachim par exemple...)

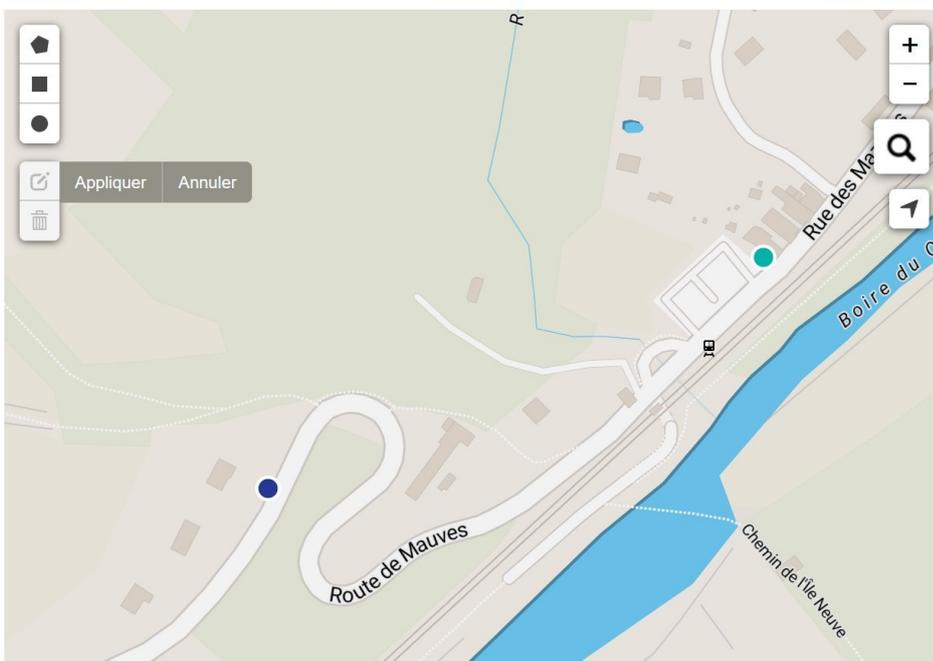
Enfin, des communes comme Oudon par exemple, ont souhaité inclure dans ces zones **toutes** les toitures privées de la commune à l'exception de celles touchées par la protection du patrimoine.

N° 1 parcelle communale

Parcelle communale à destination d'un parking de la halte ferroviaire. Nous l'avons identifiée comme pouvant recevoir des ombrières d'une surface de 2500 m² avec une capacité de 500Kw. Le poste source est juste à l'entrée. Le parking est en train d'être aménagé par la COMPA. La région a installée un parking à vélo avec panneaux solaires. La réalisation d'une mare serait envisageable.

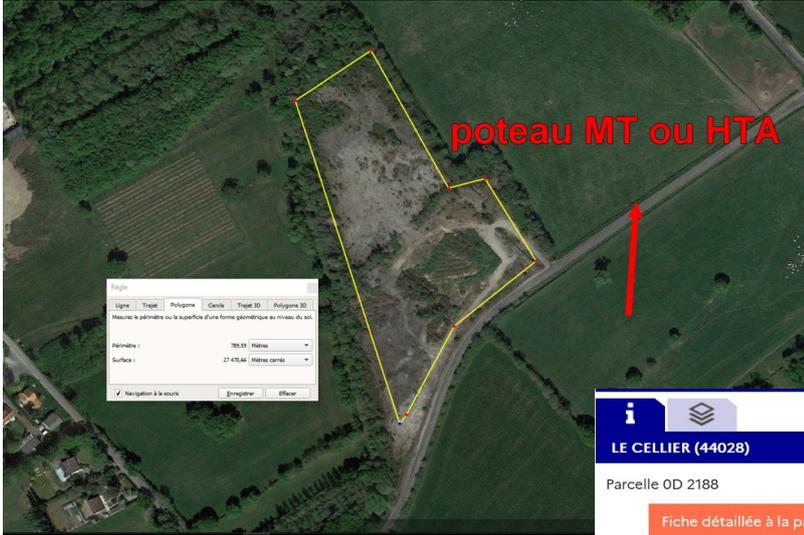


Postes source ou HTA/HTA	Lignes aériennes HTA	Lignes souterraines HTA	Postes HTA/BT	Lignes aériennes BT	Lignes souterraines BT	Poteaux HTA ou BT
--------------------------	----------------------	-------------------------	---------------	---------------------	------------------------	-------------------



N°2 D2188, ZM89, ZM88, parcelles communales

Ancien terrain d'enrobage, extrêmement pollué, un poteau MT se trouve juste à côté, 27 000 m² donc plus de 12000 panneaux possibles à 400Wc : 5400kWc possibles. La commune l'a récemment acquis. Le coût des travaux de la restauration du site en zone humide semble très élevé. Orientation sud ou sud-est, voir la potentialité maximale.



LE CELLIER (44028)

Parcelle OD 2188

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

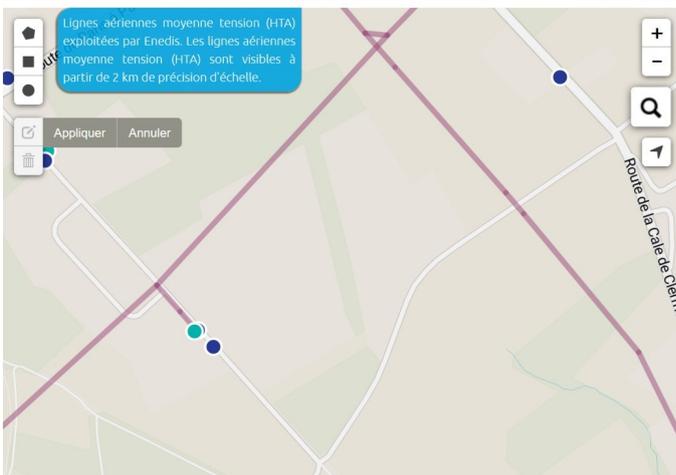
DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LE CELLIER, dont la dernière procédure a été approuvée le **26/06/2018**.

- Zone classée A, Secteur agricole et viticole
- Emplacement réservé n°7 : Mesures compensatoires Zones humides
- Zone humide
- Ensemble des pièces écrites >
- Téléchargez l'archive complète
- Documents antérieurs

lon : -1.349181
lat : 47.334892

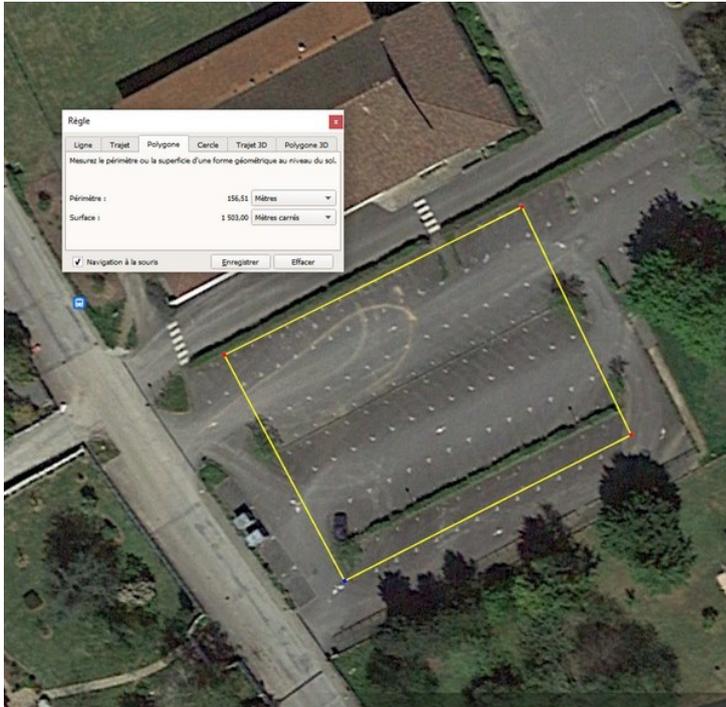
Postes source ou HTA/HTA Lignes aériennes HTA Lignes souterraines HTA Postes HTA/BT Lignes aériennes BT Lignes souterraines BT Poteaux HTA ou BT



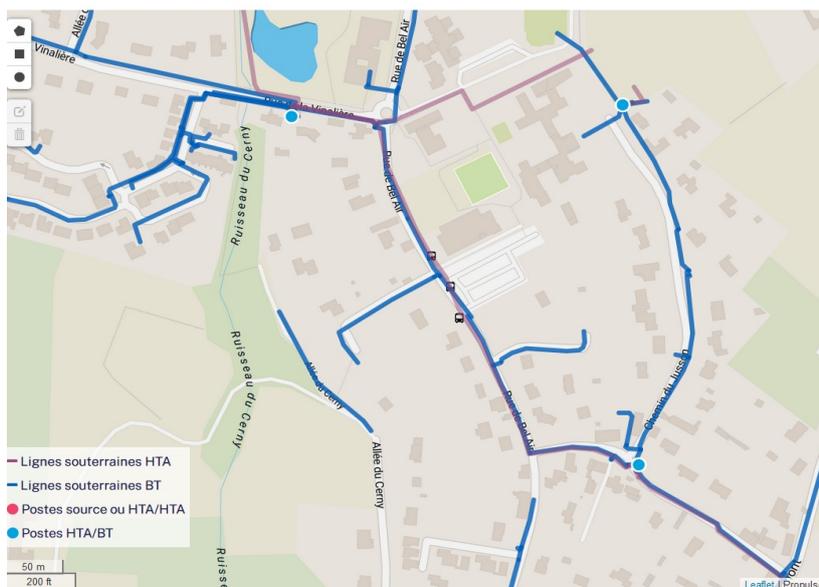
N°3 parcelle AH11 - parking salle William Turner - communal

Parcelle communale de 1500 m² (300 Kwc possible) avec possibilité de faire des ombrières, orientation sud-est; par contre les postes source ne sont pas tout proche : 130m à vol d'oiseau pour les postes à l'est, 200m pour le poste situé rue de la Vinalière.

Par contre, une ligne souterraine HTA passe juste devant.



lignes aériennes Lignes souterraines Autres équipements
□ HTA □ BT ■ HTA ■ BT ● Postes source ou HTA/HTA ● Postes HTA/BT ○ Poteaux HT



© Carte du réseau électrique - Open Data Enedis

N°4 Parcelle AH10 - toiture Salle William Turner - communale

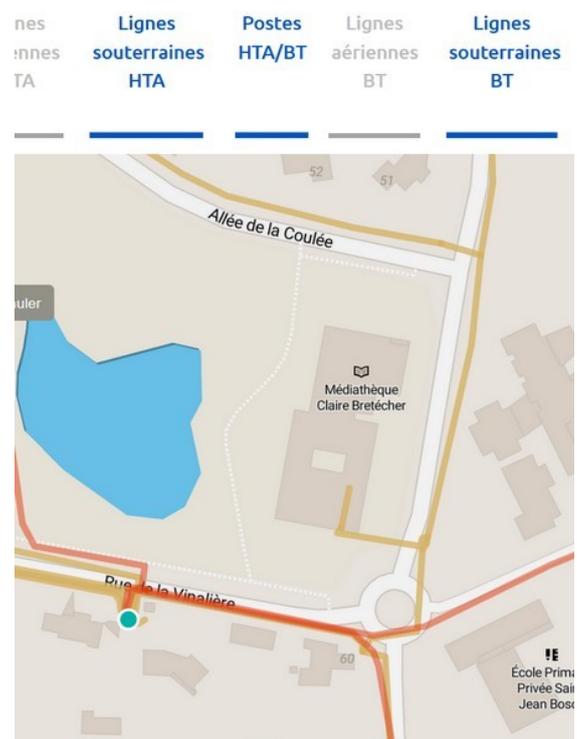
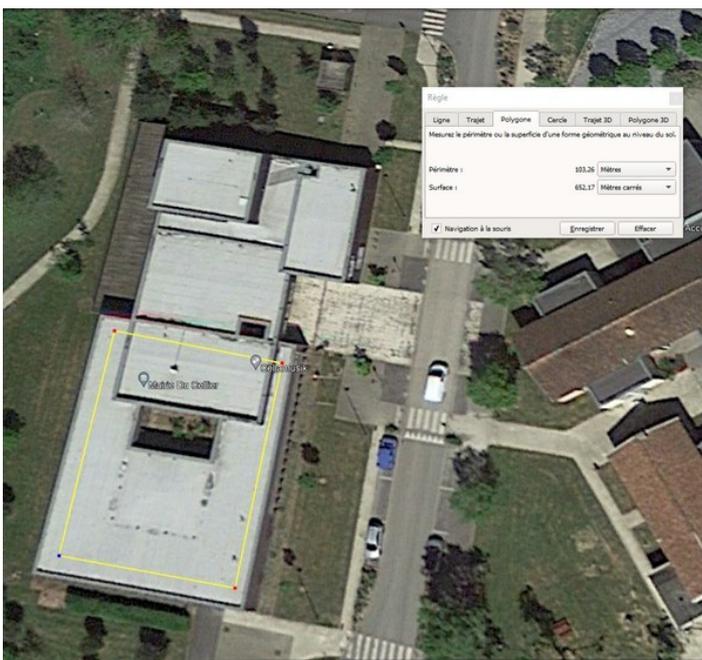
Même caractéristique que pour le parking, la surface du toit envisagée est de 270 m², Orientation sud-est.

Pose de 135 panneaux à 400Wc : 54 Kwc, il serait nécessaire d rester en dessous des 36kWc pour rentabiliser le projet. (toit amianté?)



N° 5 - parcelle AD0063 communale

Il s'agit de la toiture de l'actuelle mairie, c'est une toiture plate qui avait été conçu pour recevoir des panneaux : surface envisageable 900 m², 450 panneaux possibles, 180Kwc. Orientation sud.
le poste HTA/BT est à 45 m.



N°6 - parcelle AD0063 - toiture salle des sports communale

Surface envisageable près de 1000 m². Avec une orientation intéressante vu la pente du toit faible : est-ouest.

Le poste HTA/BT est à moins de 80 m.

500 panneaux possibles à 400Wc donc 200 Kwc, nous ne sommes pas très loin des 250 kWc pour envisager une rentabilité sur 20 ans avec le coût inclus du remplacement de la toiture à par du bac acier anti-dérappant et anti-condensation.



N°7 Pour info SYDELA énergie va installer des ombrières sur le parking de Trocanton d'une surface de 100m², Le poste HTA/BT est à moins de 20m !

